



Nanterre, le mardi 18 octobre 2016

SNUipp-FSU 92

Monsieur le Directeur Académique,

La CAPD de ce jour traite de la fin des opérations de mouvement et des promotions des enseignants. Cette CAPD est chaque année particulièrement attendue par nos collègues, tant les questions salariales sont sensibles pour les enseignants, particulièrement en région parisienne.

Dans le cadre des accords PPCR, c'est la dernière année que la CAPD des promotions se réunit de cette façon. Si les nouvelles modalités d'avancement des enseignants permettront d'aller vers plus d'équité entre les personnels, certains points restent problématiques : les 2 premiers rendez-vous de carrière feront l'objet d'une appréciation finale du DASEN qui déterminera 30% de passages accélérés au 7^{ème} et au 9^{ème}, lésant ainsi 7 collègues sur 10. Un barème doit être établi intégrant l'ancienneté. Les CAPD ne doivent pas être réduites à des chambres d'enregistrement. De plus, nous nous opposons fermement à la classe exceptionnelle et exigeons une refonte de la grille. En l'état, le projet de réforme de l'évaluation n'est pas acceptable. Le SNUipp-FSU rappelle son exigence d'un décrochage de l'avancement des carrières et de l'évaluation des enseignants.

Les enseignants ont besoin d'une réelle revalorisation salariale pour se sentir reconnus dans leur professionnalité. La professionnalité des enseignants est au cœur de notre campagne sur le temps de travail des enseignants. Afin d'obtenir l'ouverture de discussions sur nos obligations réglementaires de service, le SNUipp-FSU appelle l'ensemble des collègues à suivre sa consigne syndicale de ne plus mettre en place les APC. En effet, le SNUipp-FSU veut faire reconnaître les nombreuses missions qui constituent le « travail invisible » et récupérer du temps pour gagner en autonomie et en efficacité pédagogique. C'est pourquoi, il réclame la suppression des 36 heures d'APC comme première étape de cette reconnaissance. Ce temps doit être rendu aux enseignants.

Pour se sentir reconnus, ils ont également besoin, Monsieur le Directeur Académique, de bienveillance et de soutien de la part de leur hiérarchie. Or, nous tenons aujourd'hui à attirer votre attention sur une préoccupation majeure : les relations entre l'administration et les enseignants.

Les collègues nous font part tous les jours des problématiques ou des demandes qu'ils ont formulées à l'administration depuis des mois et pour lesquelles ils n'ont pas de réponses.

Les opérations de mouvement provisoire se sont éternisées tout au long du mois de septembre sans que ni les collègues ni la délégation du personnel n'aient d'informations complémentaires. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous avons demandé à rajouter ce point à l'ordre du jour.

Les enseignants à temps partiels sont informés extrêmement tardivement de l'organisation de leur service. Parmi ceux-là, certains ne savent pas encore, un mois et demi après la rentrée, quels mercredis ils travaillent ou, lorsqu'ils exercent à 80%, ce qu'ils peuvent faire des quelques jours

pendant lesquels ils sont en surnombre sur l'école. D'autres doivent modifier leur emploi du temps hebdomadaire alors qu'ils ont organisé leur vie personnelle autour des jours libérés.

Les remplaçants ZIL ou brigades, alors que vous vous étiez engagé à ce qu'ils reçoivent un courrier explicatif de votre part lorsqu'ils sont placés sur des supports vacants, n'ont toujours pas le choix ni l'information et se retrouvent sans indemnités.

Les collègues titulaires en début de carrière ne comprennent pas pourquoi ils ont été affectés très tard, parfois après la rentrée, sur des postes qui n'ont rien à voir avec leurs vœux au mouvement, alors que les contractuels étaient affectés sur des postes classe. Ils n'ont reçu aucune explication à ce sujet de la direction académique.

L'administration demande aux enseignants d'avoir une attitude exemplaire : dès que l'un d'entre eux commet une maladresse ou une erreur, il se fait convoquer et rappeler à l'ordre. En revanche, les collègues n'ont pas la possibilité d'être traités avec égard.

Nous vous avons déjà alerté à plusieurs reprises, Monsieur le Directeur Académique, les collègues de notre département sont en souffrance. Aux droits empêchés en raison du déficit en personnel, s'ajoute le manque d'égard de l'administration, qui crée beaucoup d'amertume, de crispation et de méfiance, et est souvent vécu comme de la maltraitance institutionnelle.

Nous vous demandons de prendre au sérieux cette analyse, Monsieur le Directeur Académique, et de travailler avec vos équipes sur l'information aux collègues et l'explication. C'est un enjeu majeur pour la santé morale et physique de nos collègues, mais aussi pour le service public d'éducation au sens large.